



Assemblée communale du 21 décembre 2022

Lieu :	Salle communale Delley
Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	70 personnes / 67 citoyennes et citoyens actifs
Majorité absolue :	34
Excusés :	Mmes Crescence Henchoz et Madeleine Ducret, MM. Pierre-Alain Gogniat, Eric Jacot
Désignation des scrutateurs :	MM. Bryan Keusen et Gaël Solioz

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous ménages.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2022**
- 2. Budget 2023**
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Approbation du budget de fonctionnement
- 3. Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation
- 4. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)**
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Approbation

5. Informations et divers

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 24 mai 2022

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 24 mai 2022 à la majorité des voix, sans objection et une abstention.

Point 2 – Budgets de l'exercice 2023

3.1 Budget de fonctionnement

Le budget ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic en charge des finances, procède, par rétroprojection, aux résumés des chapitres. Ces derniers bouclent sur un excédent de recettes de CHF 39'210.00.

Il présente ensuite les amortissements planifiés des bâtiments, des routes, de l'édilité, de l'eau, des eaux usées et de la déchetterie. Le total des amortissements est en diminution de moitié par rapport à 2022. Cela résulte de la mise en place du système MCH2.

Les charges liées sont en constante augmentation et représentent des dépenses supplémentaires de CHF 211'000.00 par rapport à 2022.

En complément, l'augmentation de la charge salariale par rapport à 2022 est due à la création de deux postes de 1.3 EPT, à répartir entre l'administration et le port de batellerie.

Les conseillers communaux apportent les éléments en relation avec leurs dicastères :

M. Claude-Alain Guerry :

Déchetterie

- > Location achat sur 96 mois d'un nouveau compacteur pour la déchetterie de Portalban-Dessus
- > Adaptation des compacteurs pour la mise en œuvre de Gestinergie 4.0

Port de batellerie

- > Réfection des digues, environ CHF 40'000.00 pour divers travaux (vieillessement et érosion accélérée par les inondations).
- > Réparation du portique, problème hydraulique estimé à CHF 50'000.00
- > Renouvellement de la concession : arrive à son terme. Toujours en attente de la position de M. Prix. La DIME va faire en sorte d'approuver, sous certaines conditions, le règlement sans reporter cela au retour de M. Prix

Gestinerjie 4.0

- > Nouvelle plateforme d'un coût CHF 51'000 à répartir entre le port, le camping et les citoyens.
- > En raison de la gestion obsolète (Gestinerjie 1.0, Windows XP année 2000), risques de perte des données en relation avec l'électricité utilisée par les locataires du port.
- > La mise en place de ce système permettra de constituer un portemonnaie virtuel et un encaissement direct des services utilisés, tels que l'électricité, la grue et le portique, la place d'entretien, etc.
- > Le service de la déchetterie pour le port, le camping et les citoyens devrait être mis en place durant l'automne 2023.
- > Cette plateforme engendrera par la suite des frais de fonctionnement estimés à CHF 49'000.00 par année.

Questions et observations :

- M. Jean-Claude Décrevel demande si les charges liées à la mise en œuvre de Gestinerjie représentent bien un montant annuel de CHF 49'000.00.
M. Claude-Alain Guerry répond par l'affirmative en précisant que le coût pour les cartes déchetterie est de CHF 1.00 par compte pour 650 ménages et de CHF 4.00 par compte pour le port.
- Mme Fabienne Thierrin s'étonne de l'achat du deuxième compacteur pour la déchetterie de Portalban-Dessus alors que l'avenir de cette dernière n'est pas encore clarifié.
M. Cotting informe que ce deuxième compacteur pourra à terme être installé sur un autre emplacement.
- M. Alexandre Dubey fait remarquer que les 20% d'augmentation du prix de l'électricité n'ont pas été pris en compte dans la vente d'électricité au port.
M. Cotting signale qu'elle peut être compensée par les concessions d'électricité des places d'amarrage et la vente au kWh.

M. Sébastien Ney

Zone touristique

- > Mises en place d'un box-paddle, entrée place kite-surf et de box de jeux dans le camping
- > Aménagement d'une haie aux abords du secteur nouvelle zone de pétanque CHF 7'700.00
- > Réfection du pare ballons au terrain de football. L'existant est défectueux et n'assure pas la sécurité CHF 14'500.00
- > Grills plage : les trois grills actuels doivent être remplacés et ils sont insuffisants. Les six nouveaux grills seront en inox et posés sur des structures en gabion. Fourniture, préparation et installation CHF 20'000.00
- > Installation de sept tables de pique-nique sur la place « gazon » et préparation des socles CHF 7'000.00
- > Plage : aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite depuis la jetée jusqu'à l'accès au lac CHF 15'000.00.
- > Mise en place de caillebotis anti glisse sur les deux rampes d'accès ainsi que sur les escaliers CHF 26'000.00.
- > Installation de dix parasols type paillote sur la plage CHF 6'400.00.
- > Zone camping-cars - évacuation des eaux grises, borne Euro et système de paiement avec mise hors gel borne Euro : CHF 10'000.00

Evacuation eaux grises/eaux claires CHF 12'000.00

Nouveau système de paiement indépendant (tickets code QR, paiement par cartes bancaires, Twint et Digital parking). La place sera autonome et pourra être exploitée toute l'année.

- > Marquage des places de stationnement du parking pavés gazon et installation d'un portique amovible afin d'empêcher l'accès aux camping-cars.
- > Installation d'un skate-park (éléments modulables) secteur ancienne station-service du parking. Prix CHF 38'000.00 qui sera financé par une location-vente de CHF 1'530.00 sur une durée de 24 mois.

Questions et observations :

- M. Donatello Serio estime que les parasols pourront facilement être dérobés.
M. Sébastien Ney signale qu'ils seront bien ancrés au sol, et ce, également pour des questions de sécurité.
- M. Sebastian Thomet trouve que le stationnement de véhicules est problématique dans toute la zone touristique.
M. Ney mentionne que le parcage peut en effet poser des problèmes sur une courte période les week-ends de forte affluence. Il rappelle que les utilisateurs paient le stationnement.
- Mme Fabienne Thierrin relève la problématique liée au stationnement dans la zone Chemin du Ruisseau et le secteur en amont de l'espace géré par la Grande-Cariçaie.
M. Cotting informe que ce secteur sera étudié dans le cadre du concept de circulation.
- M. Jean-Claude Décrevel propose de réaliser deux places de stationnement « dépose-minute »
- Mme Edmée Mattsson a constaté que des usagers effectuent le départ en paddle hors de la zone réservée.
M. Ney rappelle que seule la Police du lac est habilitée à infliger des amendes.
- M. Alexandre Dubey est attentif au fait que le revenu du camping n'est plus que de CHF 200'000.00.
M. Ney relève que la fréquentation a augmenté de 20% pour le passage et une hausse des locations des résidents est prévue.
- Mme Fabienne Thierrin suggère d'ajouter des bancs le long de la route du port.
- M. Norbert Valley estime que le secteur camping de passage est très peu arborisé.
- En réponse, M. Ney admet que la zone touristique manque d'ombrage par secteur, cependant l'arborisation peut aussi poser des problèmes de sécurité.

M. Patrick Hotz :

Bâtiments et voile

- > Le Conseil communal a décidé de maintenir la voile du débarcadère et la remettre en état. Réfection de l'installation CHF 23'000.00
- > Réception du camping : elle a subi de lourds dommages suite à l'explosion du bancomat. CHF 18'000.00 sont portés au budget pour une étude. Celle en cours pour l'avenir de la buvette La Nacelle est traitée en parallèle.
- > Capitainerie : façades et pose de panneaux photovoltaïques
L'installation thermo-solaire n'est pas rentable et hors-service. Pour des raisons technique et de technologie, il est préférable de la changer et de l'étendre pour un meilleur rendement. Une réfection partielle des façades s'avère de plus nécessaire. Un montant de CHF 60'000.00 est inscrit au budget pour ces deux objets. Toutefois, s'il

s'avère que cette somme est insuffisante, un montant plus conséquent sera porté aux investissements et soumis au vote lors d'une prochaine assemblée.

Questions et observations :

- M. Pierre Lombard demande si les assurances vont prendre en charge les coûts liés à l'explosion et s'il y aura à nouveau un bancomat.

M. Patrick Hotz, conseiller communal, signale que l'analyse de ce dossier par l'assurance des bâtiments est en cours. Quant au bancomat, c'est un point en suspens pour l'instant. La Banque Raiffeisen n'en remettra quant à elle pas.

M. Alexandre Elie :

Conception revitalisation

- > Concept de revitalisation global, le but est de donner une ligne directrice et dans un objectif de développement durable. Les fontaines et les ronds-points seront également intégrés dans le concept. La mise en œuvre sera communiquée en fonction de l'avancée de l'étude.

Questions et observations :

- M. Claude Ducret relève que les thuyas sont voués à disparaître à cause des problématiques liées aux maladies et qu'il est préférable de privilégier les variétés plus adaptées, aussi par rapport à certains types de palissades.
- En réponse à la question de M. Alexandre Dubey, M. Elie confirme que le concept tiendra compte du projet cantonal de développement durable 2030.

M. Jean-Daniel Keusen :

Eau – épuration – chemins forestiers

- > STEP : augmentations conséquentes des prix des produits chimiques
- > Prestations externes d'une entreprise spécialisée pour assurer les services de piquet afin de répondre aux normes en vigueur pour les employés.
- > Etude pour la réfection de la conduite d'alimentation en eau de tout le secteur L'Orgère
- > Des travaux sont à prévoir pour améliorer nos chemins forestiers.

Rapport et préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Grégory Rodrigo, président :

La Commission Financière a pris connaissance du budget de fonctionnement 2023. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments budgétés, elle a rencontré le vice-syndic en charge des Finances et le boursier communal pour une première discussion. Le passage à MCH2 n'a pas facilité l'analyse comparative du budget 2023 avec le budget 2022. La mise à disposition des comptes de l'année en cours (2022) aurait aussi pu contribuer à améliorer la compréhension du budget 2023. Une seconde rencontre a eu lieu avec le Conseil Communal afin d'affiner la compréhension de certains des éléments budgétés. La Commission Financière tient à souligner la volonté de coopération et le souci de transparence lors de ces rencontres, ce qui a permis d'apporter des précisions sur l'ensemble des points soulevés.

En fonction de ces éléments et par rapport au budget présenté, la Commission Financière relève ce qui suit concernant le Budget de fonctionnement 2023 :

Dans l'ensemble, le budget présenté est relativement similaire aux années précédentes, à l'exception des points suivants :

- Le budget 2023 est augmenté de 283'150 CHF au niveau des charges et de 278'224 CHF au niveau des revenus par rapport au budget 2022. Il laisse apparaître un excédent de 39'210 CHF. Pour mémoire, un excédent de 44'136 CHF avait été présenté au budget 2022. Les postes qui subissent les plus fortes variations sont :
 - Charges de personnel : +134'307 CHF
 - Amortissement du patrimoine administratif : -353'400 CHF
 - Amortissements planifiés routes : +89'350 CHF
 - Amortissements planifiés bâtiment : +30'450 CHF
 - Amortissements planifiés immobilisations corporelles : +12'850 CHF
 - Service du Feu : +32'195 (ADIS-Broye)
 - Scolarité obligatoire : +24'916 CHF
 - Réception organisée par la commune : +28'000 CHF
 - Frais de surveillance (zone touristique) : +46'500 CHF
 - Entretien - installations portuaires - digues : +30'000 CHF
 - Entretien - installations port - chemins, place et cantine : +74'140 CHF
 - Entretien - installations portuaires – portique : +41'500 CHF
 - Loyer et bail à ferme des biens-fonds – port : -68'800 CHF
 - Entretien bâtiments : Capitainerie-Restaurant-Sanitaires : +40'000 CHF
 - Recettes parking – horodateurs : +28'500 CHF
 - Revenus fiscaux : +403'430 CHF
 - Péréquation financière intercommunale : -24'005 CHF

} Lié à MCH2

La Commission Financière relève une augmentation de la masse salariale de 15% entre 2022 et 2023.

Certaines dépenses sont budgétées en fonctionnement alors que la Commission Financière estime qu'elles pourraient être considérées, pour plus de transparence, comme des dépenses d'investissements (Isolation périphérique de bâtiments, installation de panneaux photovoltaïques).

La Commission Financière considère le budget comme étant bien construit. Malgré des charges liées en augmentation constante, le budget se trouve légèrement excédentaire.

La Commission émet un préavis favorable.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Yann Dubied revient sur l'augmentation de 1.3 EPT ainsi que sur la masse salariale précédemment évoquées. Il demande si cela provient du service technique ou d'un autre poste.
M. Cotting informe que les deux postes prévus seront répartis entre l'administration communale et la zone touristique, notamment à l'accueil au port de batellerie.
- M. Alexandre Dubey remarque une augmentation de CHF 28'000.00 sous le poste réceptions organisées par la commune. Il aimerait savoir si cette dernière a prévu « d'organiser un giron ».
M. Cotting rappelle que certaines activités, telles que les sorties des Aînés, la fête nationale ou autres n'ont pas pu être organisées durant deux ans bien que portées aux budgets. Diverses animations et manifestations sont prévues durant l'année 2023.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à approuver le budget de fonctionnement 2023 en levant la main.

Vote :

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement qui présente un excédent de recettes de CHF 39'210.00 est approuvé par les membres de l'assemblée communale à la majorité des voix, sans avis contraire et une abstention.

Point 3 - Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

Les citoyennes et les citoyens ont pu prendre connaissance du règlement qui a été publié sur le site communal.

Mme Anne-Paule Rossel Serio, conseillère communale, rappelle que selon la loi en vigueur, les communes doivent évaluer tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial.

En fonction de ces évaluations, les communes sont tenues de proposer, soutenir et subventionner un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire.

Le règlement présenté ce soir rempli les conditions émises, permet de fixer les tarifs et les bases de calcul pour le subventionnement.

Rapport et préavis de la commission financière :

La Commission Financière a pris connaissance du Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour. Elle note qu'il n'y avait aucun règlement précédent. Le barème des subventions a été accepté par Mr Prix. Il est identique dans les communes de Saint-Aubin, Vallon, et Gletterens. De manière générale, ce nouveau barème devrait conduire à une augmentation de charges pour la commune.

La Commission Financière émet un préavis favorable

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Yann Dubied demande si cela engendre un supplément de charges.
M. Claude-Alain Guerry mentionne qu'un montant supplémentaire de CHF 10'000.00 a été porté au budget.
Mme Rossel Serio ajoute qu'il est difficile de prévoir le montant des subventions qui seront versées par la commune aux ayants-droits.
- Mme Virginie Jaquet relève que le règlement mentionne uniquement les structures situées dans le canton de Fribourg. Est-ce que la commune entre en matière pour les structures situées sur un autre canton ?
Mme Rossel Serio répond par l'affirmative. Elle complète en mentionnant que les structures cantonales doivent être privilégiées dans un premier temps par les parents.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à se prononcer pour l'approbation du Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour en levant la main.

Vote :

Au vote à main levée, le Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour est approuvé à la majorité des voix, sans objection et deux abstentions.

Point 4 - Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)

Les citoyennes et les citoyens ont pu prendre connaissance des statuts qui ont été publiés sur le site communal.

M. Philippe Cotting informe que les statuts ont été élaborés afin de se conformer à la nouvelle loi (LDIS) entrée en vigueur en juillet 2021 et le règlement cantonal qui entrera en vigueur en janvier 2023.

Principes généraux

- Organisation selon les risques et les dangers
- Fin des frontières politiques
- Maintien du principe de milice
- Obligation pour les districts de se constituer en Association de communes
- Broye: mise en œuvre par le district

Mise en place de ADIS-Broye dès janvier 2023.

Concernant la taxe d'exemption, il a fallu trouver un consensus entre toutes les communes-membres. Il incombera aux délégués des communes de gérer les coûts.

Durant la première année de mise en œuvre, les communes-membres prélèveront chacune leurs taxes d'exemption telles qu'encaissées jusqu'à maintenant.

Rapport et préavis de la commission financière :

La Commission Financière a pris connaissance des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye).

La taxe d'exemption du précédent règlement précise que la taxe d'exemption était de 100 CHF au maximum. Les statuts de la nouvelle association mentionnent que cette taxe sera fixée par l'assemblée des délégués, sur proposition du comité de direction, et son montant sera compris entre 100 CHF et 250 CHF.

La Commission financière relève l'impact financier que cela pourrait représenter pour la commune.

La Commission Financière émet un préavis favorable

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens

- M. Alexandre Dubey relève une perte de CHF 30'000.00 pour la commune. Il estime qu'il faut s'attendre à une augmentation. Ces frais devraient être prélevés sur l'impôt et non pas sur les taxes d'exemption. De son point de vue, les statuts présentés sont d'un autre temps.

M. Cotting signale que peu de communes ne perçoivent pas la taxe. Il rappelle que notre commune devait, dans le cadre du CSPI d'Agnens, fournir un quota de sapeurs-pompiers qui n'a jamais été atteint. Aucune compensation financière n'a été exigée par le

groupement. Le but est de jouer le jeu avec les autres communes. Il profite de l'occasion pour féliciter les trois jeunes habitants de notre commune qui se sont engagés récemment.

- M. Alexandre Dubey insiste en relevant que ces statuts sont dépassés et d'un autre temps.
M. Cotting lui suggère d'en faire part au Lieutenant de Préfet. M. Dubey lui rétorque que ce dernier est exonéré de la taxe.
- M. Gérald Cantin estime qu'il faut être en adéquation avec une règle de conduite, la commune est dans l'obligation de se référer à un règlement.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à se prononcer pour l'approbation des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) en levant la main.

Vote :

Au vote à main levée, les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) sont approuvés à la majorité des voix, un avis contraire et une abstention.

Point 5 – Informations et divers

Avant de donner la parole aux membres de l'assemblée, le syndic et les membres du Conseil communal communiquent quelques informations :

Port de batellerie – réfection des pontons 1, 10, 100 et 1100

M. Claude-Alain Guerry présente l'état des travaux réalisés à ce jour et le programme de la suite de ce chantier en 2023.

Une rocade entre l'assainissement du ponton Nord et les quais a été effectuée

- Assainissement dans une suite logique afin de commencer les travaux par le secteur du môle sud (secteur des services : grue, mise à l'eau des bateaux, station essence) et terminer par la digue Nord
- Permet un assainissement et un renforcement des réseaux électriques et d'eau sans coupures pour les autres pontons
- Réorganisation prioritaire des places entre les différents pontons en fonction de la dimension des bateaux et des places visiteurs

Le budget voté en assemblée du 16 décembre 2021, soit CHF 1'200'000, devra faire l'objet d'un complément et ce principalement pour l'équipement des pontons en électricité et eau. La cause principale est une forte augmentation des prix des matières premières.

Décision d'investissement par l'assemblée communale dans le courant du premier trimestre 2023.

Camping – projet 2.0 – place de partage – saison estivale

M. Sébastien Ney donne les informations sur l'état d'avancement des travaux concernant la réfection des installations techniques, 4^{ème} étape. Ces derniers seront terminés pour le début de la nouvelle saison estivale.

Projet 2.0 et place de partage : les travaux ont débuté. Pour des raisons météorologiques, ils reprendront en février 2023.

Il fait un rapport succinct sur les manifestations qui se sont déroulées durant la période estivale.

Concept de mobilité

M. Patrick Hotz mentionne que le concept global est en cours de réalisation. Il s'agit d'un projet important qui devra tenir compte de nombreux paramètres et étapes avant d'obtenir la validation des services de l'Etat concernés.

Cours d'eau

M. Patrick Hotz annonce que l'étude des ruisseaux des versants Est et Ouest ainsi que celui de La Contentenette est en cours. Les variantes proposées sont maintenant en circulation pour préavis auprès des services cantonaux.

Energie

L'éclairage public a été maintenu sur tout le territoire communal, ceci pour des raisons de sécurité. M. Hotz rappelle que l'ancien Conseil communal avait déjà pris les devants à savoir que plus du 90% de l'éclairage public est déjà en LED, dont une partie baisse d'intensité de 50% et le reste de 30% entre 22h00 et 6h00. Ces mesures répondent à la loi sur l'énergie (rf. art. 5 al. 7 Len et art. 15a).

Des mesures d'économie d'énergie ont été prises dans d'autres domaines et certaines sont encore à mettre en œuvre.

Assainissement des bâtiments

Les études sont en cours. Les travaux seront programmés et réalisés selon les priorités.

Service technique

M. Alexandre Elie résume le nombre de dossiers traités par M. Romain Cuany, à savoir 35 dossiers en procédure simplifiée, 12 dossiers en procédure ordinaire et 5 en procédure préalable. En parallèle, notre service assure également :

- Gestion administrative y relative
- Gestion des réseaux communaux (EP, EU, EC)
- Suivi procédure du PAL
- Conseils divers pour futures constructions
- Suivi de chantier pour construction de la commune
- Elaboration nouveaux règlements
- Mise à jour du SIT en continu

Senior +

Mme Anne-Paule Rossel Serio communique que « Seniors + » est un projet qui a été approuvé par le Conseil d'Etat en mars 2015.

Il est demandé aux communes de favoriser l'intégration des aînés dans la société.

Le scénario moyen de l'Office fédérale de la statistique démontre et envisage que la proportion des seniors s'accroîtra de 107 % entre 2010 et 2035. Le pourcentage de personnes de 65 ans et plus en 2035 s'élèvera à 24% contre 14% en 2010.

Le concept Seniors + vise les domaines suivants :

- Le travail à l'approche de la retraite
- La vie associative et communautaire
- Les infrastructures, l'habitat et les services
- Le développement personnel
- Les soins et l'accompagnement social des personnes fragilisées

Ce dernier domaine ne fait pas l'objet d'un développement dans le cadre du concept communal car il est géré par le réseau santé social de la Broye fribourgeoise. Toutefois, il revient aux communes de veiller à ce que l'information des prestations existantes puissent être accessibles.

En janvier 2022, en collaboration étroite avec les communes de Gletterens, Vallon et St-Aubin, une étude a été lancée sous forme d'un questionnaire adressé à nos aînés. Afin d'avancer dans cette étude, une rencontre a été organisée à Vallon en novembre dernier sous le pilotage de Pro Senectute. Nous sommes à ce jour dans l'attente du rapport et reviendrons vers vous lors de la prochaine assemblée communale pour communiquer l'avancée de ce concept.

Jardin participatif

La parole est donnée à M. Christophe Vez, instigateur de ce projet innovant.

Le but est de partager un espace afin de jardiner, entretenir et échanger dans le vivre ensemble, créer des liens, apprendre, apporter des connaissances dans ce domaine. Les personnes intéressées sont invitées à contacter M. Vez, et ce, déjà au terme de cette assemblée.

Eau et épuration

M. Jean-Daniel Keusen informe que les règlements communaux pour l'alimentation en eau et l'épuration sont en cours d'élaboration. Ils sont traités par le bureau d'ingénieurs mandaté par notre commune.

Compteur d'eau : les propriétaires concernés par les travaux à effectuer en relation avec le changement des compteurs d'eau recevront prochainement un courrier. Un délai leur sera fixé pour se mettre en conformité.

Plan d'aménagement local (PAL)

Comme relevé lors de la dernière assemblée communale du mois de mai, le PAL de la commune a été validé partiellement le 19 janvier 2022.

Pour rappel, le PAL déposé en 2017 et complété en 2018 a été analysé par le Canton en regard du nouveau Plan cantonal et des nouvelles règles en termes d'aménagement du territoire. C'est donc sans surprise que la plupart des éléments que nous souhaitons modifier ont obtenu des préavis négatifs.

Depuis, la situation n'a guère évolué. Plusieurs recours sont toujours pendants devant le TC. Le Conseil communal attend patiemment l'avis des juges afin d'adapter son PAL au fur et à mesure des décisions.

Les trois obstacles principaux concernent toujours le secteur « Ancienne Commune de Portalban », le statut de la déchetterie de Portalban-dessus et la fixation des différents IBUS, notamment en ZIG.

Dans sa décision partielle, le Canton a admis la mise en zone constructible d'une partie des constructions de Portalban-Dessus. Cependant, quelques propriétaires se trouvent hors de cette zone et ont contesté la position du Canton. C'est pourquoi, tous les propriétaires de l'ancienne commune de Portalban ont reçu un courrier leur signifiant qu'avant une décision définitive, les demandes de permis de construire sont suspendues et que les transactions immobilières doivent tenir compte de cette situation particulière. Cette situation ne concerne pas le territoire de l'ancienne Commune de Delley.

La déchetterie de Portalban-Dessus, n'ayant pas été mise à l'enquête, en tout cas le Canton et la commune n'en n'ont pas trouvé la trace, ne correspond plus à la zone dédiée et un nouvel emplacement doit être prévu. Cette infrastructure ne peut pas bénéficier de la situation acquise en regard de l'année de construction.

Le PAL déposé par la Commune avait suivi l'intention du Canton à densifier les différents secteurs. Les nouvelles règles doivent tenir compte de la fréquence des transports publics et les possibilités de densifier ont été revues à la baisse.

L'IBUS en zone ZIG a été fixé à 0,5 au lieu des 0,9 prévu lors du dépôt du PAL. Cela pose un problème pour la construction planifiée de l'administration et de la salle communale. Actuellement, la commune est en phase de discussion avec le Canton et doit fournir les preuves

de la nécessité d'une telle infrastructure afin qu'une décision puisse être prise. Le Conseil communal espère que la situation évoluera de manière positive dans ce dossier.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Bernard Corminboeuf relève que, selon ses informations, la déchetterie de Portalban a bien été mise à l'enquête.
M. Cotting rappelle qu'aucune autorisation n'a été délivrée par la DAEC (maintenant DIME), cet aménagement ayant déjà été réalisé à l'époque dans un secteur hors de la zone à bâtir.
M. Gérald Cantin estime que tant qu'il y aura des recours par des propriétaires le PAL sera bloqué dans ce secteur et la commune ne parviendra pas à obtenir un PAL révisé.
M. Cotting annonce que le Conseil communal souhaite que la situation se stabilise.
- M. Claude Ducret prie la commune pour que le site communal soit continuellement mis à jour. Il souhaite que l'on publie les manifestations estivales afin d'éviter de mauvaises surprises aux niveau sonore car certaines ne sont pas annoncées sur les dépliant de Portalban Tourisme.
Suite à la demande de M. Ducret concernant la révision du règlement du camping, notamment sur les installations et les constructions, M. Ney lui signale que c'est en cours.
- M. Alexandre Dubey demande où trouver les informations relatives à la séance d'information pour la nouvelle STEP régionale.
M. Cotting l'informe que les documents ont été remis aux communes hier seulement.
- M. Alexandre Dubey s'intéresse à la situation des écoles, à savoir si un nouveau bâtiment est envisagé à Gletterens ou si une école est prévue à Delley.
M. Guerry l'informe qu'un crédit d'étude a été voté au budget de l'AISDPG pour un projet sur le site de Gletterens. Selon les effectifs, il est probable qu'une classe sera ouverte provisoirement à l'ancienne école de Delley. Et non, il n'y aura pas de nouvelle école à Delley.
- M. Gaël Solioz s'inquiète de la circulation au Chemin des Grèves et notamment sur les excès de vitesse des livreurs. Il estime que ce tronçon est dangereux pour les piétons et en particulier pour les enfants. Il est impératif d'intervenir.
Sans aucunement minimiser la sécurité ou les risques, M. Cotting relève que ce chemin, qui aboutit sur une impasse, est essentiellement utilisé par les habitants et les résidents de ce quartier.
Pour la mise en place d'une zone 30km/h, une mise à l'enquête publique doit être réalisée. Il faut prouver que les véhicules roulent trop vite. Or, une étude similaire dans une autre quartier du village a démontré que les usagers circulent en moyenne en dessous de la limitation et que les excès sont minimes.
Durant les travaux de réfection des conduites eau et épuration dans cette zone, il a également été constaté que les murs, clôtures, haies et arbres privés débordent fréquemment sur le domaine public. Il en résulte des problèmes de visibilité.
Il sera tenu compte des remarques et inquiétudes émises par les intervenants dans le concept de circulation.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting clôt l'assemblée à 22h10 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente les meilleurs vœux du Conseil communal pour 2023.

Ainsi fait à Delley

La secrétaire	Au nom du Conseil communal	Le syndic
M. Collaud		Ph. Cotting